



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

RER

Question orale n° 181

Texte de la question

M. Jacques Kossowski attire l'attention de M. le ministre délégué auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur les transports en Île-de-France. De nombreux élus, de toutes tendances politiques, ont fait part au Gouvernement de leurs inquiétudes concernant l'avenir des réseaux de transport dans la région francilienne. En effet, que d'incertitudes entourent les projets de rénovations des lignes de transports publics, de la concrétisation du Grand Paris express ou encore de la réalisation du RER E dit « Eole ». De la construction de réseaux performants dépend le dynamisme de la métropole francilienne. Comment vouloir innover, attirer les talents, les investissements et les entreprises si les moyens de transport ne sont pas efficaces ? Il a comme exemple le projet ferroviaire du prolongement d'Eole qui est un enjeu majeur pour la desserte de l'ouest francilien. En effet, sa réalisation subordonne le développement du quartier d'affaire de La Défense, donc de la Seine Arche, mais aussi plus largement pour Seine-aval et le Mantois. Le prolongement du RER E serait aussi un moyen nécessaire pour lutter contre la saturation de la ligne du RER A qui dessert notamment le quartier de La Défense. La décision d'utilité publique vient d'être prise par les différents préfets concernés, préalable indispensable aux expropriations nécessaires et donc au commencement des ouvrages. En 2014, les travaux doivent normalement débuter avec une mise en service en 2020. Il est prévu de créer trois nouvelles gares dont une à La Défense sous le palais du CNIT. Aussi, il souhaiterait savoir si les délais seront tenus, si les projets de gares seront maintenus et surtout si les financements seront assurés car il est évoqué un coût de 3,7 milliards d'euros. Si la réalisation de la ligne devait être abandonnée faute de moyens financiers, ce serait des années de travail perdues pour toutes les équipes qui ont planché sur ce programme, en un mot un formidable gâchis. Ce renoncement constituerait aussi un non-sens au regard de notre volonté d'engager une vraie politique de développement durable et de favoriser une dynamique économique dans notre pays.

Texte de la réponse

PROLONGEMENT DU RER E

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski, pour exposer sa question, n° 181, relative au prolongement du RER E.

M. Jacques Kossowski. Monsieur le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche, comme de nombreux élus de la région parisienne, permettez-moi de vous faire part de mes inquiétudes concernant l'avenir des réseaux de transport en Île-de-France. En effet, que d'incertitudes entourent les projets de rénovations des lignes de transports publics, de concrétisation du Grand Paris Express ou encore de réalisation du RER E dit " Éole ". De la construction de réseaux performants dépend le dynamisme de la métropole francilienne. Comment vouloir innover, attirer les talents, les investissements et les entreprises si les moyens de transport ne sont pas efficaces ? Un exemple : le projet ferroviaire du prolongement d'Éole est un enjeu majeur pour la desserte de l'ouest francilien. Sa réalisation subordonne le développement du quartier d'affaire de La Défense, donc de la Seine-Arche, mais aussi plus largement du Mantois Seine-Aval.

Le prolongement du RER E serait aussi un moyen nécessaire pour lutter contre la saturation de la ligne A du

RER desservant, notamment, le quartier de La Défense. La décision d'utilité publique, préalable au commencement des ouvrages, vient d'être prise par les différents préfets concernés. En 2014, les travaux doivent débuter avec une mise en service en 2020. Il est prévu de créer trois nouvelles gares dont une à La Défense sous le Palais du CNIT.

Aussi souhaiterais-je savoir si les délais seront tenus, si les projets de gares seront maintenus et, surtout, si les financements seront assurés, car il est évoqué un coût de 3,7 milliards d'euros.

Monsieur le ministre, si ce projet devait être abandonné faute de moyens financiers, ce seraient des années de travail perdues pour toutes les équipes qui ont planché sur ce projet. En un mot, ce serait un formidable gâchis. Ce serait aussi un non-sens au regard de notre volonté d'engager une vraie politique de développement durable et de favoriser une dynamique économique dans notre pays.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche.

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué chargé des transports, de la mer et de la pêche*. Monsieur le député, le projet de prolongement à l'ouest du RER E consiste à poursuivre la ligne actuelle de la gare Haussmann-Saint-Lazare jusqu'à Mantes-la-Jolie. C'est un chantier extrêmement important, puisque le projet suppose, notamment, de construire à l'ouest d'Haussmann-Saint-Lazare un nouveau tunnel d'environ 8 kilomètres jusqu'à La Défense.

Comme vous l'avez souligné, ce prolongement présente deux intérêts : il permettra, d'une part, de soulager le RER A dans sa partie centrale et de renforcer la desserte du quartier de La Défense en offrant un temps de parcours identique à celui du RER A entre Val-de-Fontenay et La Défense. Il améliorera, d'autre part, à l'ouest de Paris, l'offre de transport ferroviaire entre Mantes-la-Jolie et Poissy, permettra de délester la gare Saint-Lazare et favorisera les opérations d'aménagement prévues dans l'opération d'intérêt national de Seine-Aval. Toutes ces raisons font de ce prolongement un projet emblématique pour l'Île-de-France, qui répond incontestablement à un besoin avéré depuis de nombreuses années. Tous les acteurs sont mobilisés pour sa réussite et, au premier chef, RFF, son maître d'ouvrage, qui est en charge du bon déroulement des procédures. La dernière étape récemment franchie démontre que ce projet n'est pas abandonné, comme vous l'avez mentionné. La déclaration d'utilité publique a été signée le 31 janvier 2013 par les préfets des Hauts-de-Seine, de Paris, du Val-d'Oise et des Yvelines au terme de l'enquête publique, laquelle s'est déroulée au début de l'année 2012. Elle confirme le périmètre actuel du projet et, notamment, la création de trois nouvelles gares dans Paris : à Porte Maillot, sous le CNIT à La Défense et dans le secteur de La Folie à Nanterre.

Il nous reste, à présent, à lever l'hypothèque du financement du projet, dont le coût, il est vrai, a été réévalué ces dernières années, les estimations n'ayant pas été suffisamment précises. Ce projet est, toutefois, une priorité. Je ne vois donc pas pourquoi, sous prétexte que nous serions aux responsabilités, ce qui était, hier, un beau projet, serait abandonné aujourd'hui. Mon collègue, François Lamy, ministre délégué chargé de la ville, qui est à mes côtés, le sait : les enjeux en termes d'aménagement du territoire et de desserte par les transports en commun - qualité, régularité et investissements pour l'avenir - sont importants. Sachez que ce gouvernement est pleinement mobilisé pour répondre aux attentes qui n'ont pu être satisfaites en leur temps.

M. le président. La parole est à M. Jacques Kossowski.

M. Jacques Kossowski. Puis-je considérer que les travaux pourront commencer en 2014 et se terminer en 2020 ? Est-ce là votre réponse, monsieur le ministre ?

M. Frédéric Cuvillier, *ministre délégué*. Je n'ai pas le droit de vous répondre... (*Sourires.*)

Données clés

Auteur : [M. Jacques Kossowski](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 181

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1662

Réponse publiée au JO le : [1er mars 2013](#), page 2423

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [19 février 2013](#)